



Permanences Habitat

Decazeville Communauté poursuit sa politique et ses actions d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat.

A ce titre, des **permanences gratuites** financées par la Communauté de Communes, sont proposées aux particuliers par Oc'téha et l'ADIL. Vous pourrez notamment obtenir des renseignements sur les nouveaux régimes d'aides en vigueur proposés par l'Etat (*ex : travaux d'économies d'énergies, travaux d'adaptation au vieillissement et/ou handicap, travaux de lutte contre l'habitat dégradé et la vacance financés via mapriménov', maprimadapt' et ma prime logement décent ; dispositifs de défiscalisation sur Decazeville, et bientôt Cransac et Aubin dans le cadre d'opérations de revitalisation du territoire*).

Les permanences d'Oc'téha

(sur rendez-vous au 06.40.60.96.11 ou 05.65.73.65.76)

A Decazeville :

- ⇒ Au Centre Technique intercommunal à Fontvergnès
 - ⇒ Le 1er mercredi de chaque mois de 10h à 12h ;
 - ⇒ Les 3 premiers lundis du mois, de 14h à 16h,
- ⇒ Au marché de Decazeville, le 4ème vendredi du mois de 9h30 à 11h30

A la Mairie de Flagnac :

Le 3ème mercredi du mois de 10h30 à 11h30

A la Mairie d'Aubin :

Le 3ème mercredi du mois de 13h30 à 15h30 (mois impairs, ex : janvier, mars...)

A la Mairie de Cransac :

Le 3ème mercredi du mois de 13h30 à 15h30 (mois pairs, ex : février, avril...)

Les permanences de l'ADIL

(sur rendez-vous au 05 65 73 18 00)

A Decazeville :

- ⇒ Au Centre Technique intercommunal à Fontvergnès

Permanences Juridiques :

- ⇒ Les 1^{er} et 3èmes mardis du mois, de 14h à 17h, à la Communauté de Communes.
- ⇒ Recevez des informations concernant vos droits et obligations relatifs à votre logement, ainsi que des conseils sur des questions administratives, juridiques, fiscales ou financières.

Permanences Renov'Occitanie :

- ⇒ Le 4ème mercredi du mois, de 14h à 17h, à la Communauté de Communes.
- ⇒ Profitez de conseils sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le cadre de vos projets de construction ou de rénovation.